

78^{ÈME} ASSEMBLÉE MONDIALE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

GENEVE, 19-27 MAI 2025

DÉCLARATION DU BURUNDI SUR LE PERSONNEL DE SANTÉ AU TITRE DU POINT 13.7

Madame la Présidente ;

Mesdames et Messieurs ;

Le Burundi s'aligne sur la déclaration prononcée par le Ghana au nom du Groupe Afrique. Le Burundi félicite le Directeur Général de la clarté du rapport.

Le Burundi réaffirme que les ressources humaines en santé sont le socle de tout système de santé efficace, et souligne que sans un personnel qualifié, suffisant, équitablement réparti et motivé, l'accès à des soins de qualité reste compromis. À cet égard, nous saluons le rôle crucial de l'OMS dans ses appuis multiformes dans le développement de ces ressources humaines en santé, notamment à travers ses efforts pour réduire les inégalités dans leur répartition.

Cependant, le Burundi souhaite attirer l'attention de cette auguste Assemblée du phénomène préoccupant de la migration massive des professionnels de santé vers les pays à revenu élevé, attirés par des conditions de travail et des perspectives économiques plus favorables. Cette dynamique entraîne une perte importante de capital humain, compromet les investissements des Pays consentis en formation du personnel de santé, et fragilise davantage nos systèmes de santé.

Face à ces défis, le Burundi a engagé plusieurs réformes structurelles. Des efforts soutenus sont en cours pour améliorer la formation des ressources humaines en santé, avec l'appui de partenaires comme la Banque Mondiale. Par ailleurs, des mécanismes de motivation ciblés ont été mis en place pour les médecins et prestataires en première ligne, notamment ceux exerçant dans des zones reculées, afin de favoriser leur maintien sur le terrain.

Toutefois, ces initiatives nationales ne suffiront pas sans un engagement accru de la communauté internationale. Le Burundi appelle instamment les pays développés à respecter les principes de l'Accord mondial sur la migration des personnels de santé, notamment en s'abstenant de tout recrutement actif non régulé dans les pays à ressources limitées. Nous invitons également à renforcer les mécanismes de compensation équitable, de coopération technique, et de transfert de compétences afin que la mobilité internationale ne se fasse pas au détriment des systèmes de santé les plus fragiles.

Enfin, le Burundi réaffirme son attachement à une santé mondiale inclusive, équitable et solidaire, fondée sur la justice sociale, la responsabilité partagée et la souveraineté des systèmes de santé.

Je vous remercie.